

Projet d'explorations démographiques à exécuter dans des pays inconnus.

A la session de St. Pétersbourg l'Institut international de Statistique a, sur ma proposition, constitué un Comité pour examiner la question des meilleures méthodes typologiques représentatives. Ce Comité a été formé des membres suivants:

MM. Bertillon, Bodio, Körösi, von Mayr, Carroll Wright et le sous-signé (rapporteur).

En vue du rapport qui doit être présenté à la session prochaine sur les résultats de l'examen envisagé par la dite résolution il sera peut-être préférable, au lieu de se prononcer sur la question dans toute son étendue, de se borner à son application relativement à une proposition spéciale que je pense soumettre à l'appréciation de l'Institut et dont la réalisation suppose, en grande partie, l'emploi d'une méthode représentative ou typologique. Il est peut-être hardi de ma part de soulever une question aussi vaste que celle dont il s'agit; mais tout en désirant être modeste, j'espère que la question se recommande d'elle même; la voici:

De quelle manière notre Institut pourra-t-il agir pour mettre en œuvre un travail sérieux et systématique afin de commencer de recueillir des données aussi exactes que possible sur l'état et la composition de la population dans tous les pays de la terre, où des recensements réguliers n'ont encore pu être exécutés?

Il va sans dire que les difficultés qui s'opposeront à la réalisation d'une telle entreprise seront très considérables. Mais d'un autre côté, le but est digne d'un effort sérieux de la part de tous les États civilisés et les obstacles ne paraissent pas être de nature à être jugés insurmontables à priori. En effet, on a pendant une longue série d'années réalisé de grands progrès à cet égard. Les dénombremens des Indes Anglaises, de l'Empire Russe, du

Japon et d'autres pays encore ont élargi énormément le territoire dont la population est connue d'une manière exacte. Les événements politiques de l'Afrique et de certaines parties de l'Asie ont donné à diverses puissances civilisées une influence qui facilitera les investigations démographiques dans ces parties du monde. Le territoire dont la population est inconnue s'est donc restreint et se restreindra de plus en plus.

Et ce territoire même n'est pas complètement inconnu. Il a souvent été parcouru de nos jours par des explorateurs. En beaucoup d'endroits il y a des stations de missionnaires et en puisant à telle ou telle source, on est parvenu à se faire une idée, malheureusement encore trop vague, sur l'état de la population des divers pays et régions. Ainsi il existe çà et là des points de départ, des investigations et des connexions qui pourront être utilisés au profit de la démographie.

C'est pourquoi je pense que le but indiqué ci-dessus et qu'on s'est peut-être trop accoutumé à considérer comme inaccessible, ne l'est guère de notre temps qui se glorifie justement de ses grands progrès, matériels et immatériels, et surtout en ce qui concerne les moyens de communication. Mais afin d'atteindre le but il sera nécessaire qu'on fasse un effort sérieux pour mettre en exécution un travail systématique et international, au lieu des efforts isolés et par suite faibles et irréguliers qui ont été faits jusqu'à présent.

Il ne sera pas nécessaire d'insister sur l'urgence d'un tel travail. L'état déplorable de nos connaissances sur l'état de la population se caractérise suffisamment par ce fait que les évaluations de la population totale du globe varient de 1 450 à 1 600 millions et que notre connaissance de la population de vastes régions de la terre est extrêmement vague. On connaît presque mieux la production de plusieurs articles de commerce comme celle du sucre, du tabac, du café et du fer etc. que l'état de la population de la terre. Quant à la composition de la population par sexe, par âge, par profession etc. des nations et tribus non civilisées, on n'en sait presque rien. Il est donc bien nécessaire d'examiner la question de la possibilité d'amélioration de cet état de choses.

Voici à cet égard les idées qui se sont présentées à moi, dans la forme qu'elles ont prise après que j'ai eu l'avantage de discuter la question avec plusieurs autorités statistiques et géographiques.

La question pourra être envisagée sous les points de vue suivants:

1. De quelle manière les investigations démographiques doivent-elles être faites?
2. Qui seront les énumérateurs?

3. Quelles autorités se chargeront du travail?
4. De quelle manière pourrait on procurer les fonds nécessaires pour le travail et comment en serait organisée l'administration?

ad 1.

De quelle manière les investigations démographiques doivent-elles être faites?

Il s'agit A) de constater aussi exactement que possible le chiffre total de la population et

B) d'en examiner la composition.

A. La meilleure méthode afin de constater la population des pays jusqu'ici inconnus ou mal connus, serait naturellement d'exécuter autant que possible des recensements réguliers, et on pourra bien supposer que les Gouvernements des Puissances ayant des colonies ou d'autres possessions, dans leur propre intérêt, feront exécuter de tels recensements dans toutes les parties de leurs possessions où cela sera possible.

Cette méthode exacte pourrait peut-être s'appliquer dans presque toutes les régions qui se trouvent sous l'administration directe d'une Puissance civilisée. Mais cela ne sera guère possible partout même dans les Possessions directement administrées, et d'autant moins dans les régions qui, bien qu'elles appartiennent à la sphère d'influence d'une Puissance civilisée, sont situées en dehors de son territoire proprement dit. Il s'agit donc de savoir comment constater le chiffre de la population dans de telles régions.

Il me semble qu'on pourrait obtenir des résultats approximatifs d'une certaine valeur en faisant une énumération des maisons, huttes et autres habitations combinée à un examen, dans des localités types ou représentatives, de la population moyenne par habitation, en distinguant entre les différentes espèces de maisons, entre les villes et les campagnes, et entre ces dernières suivant leur différent caractère géographique (voir ci-dessous).

En d'autres termes: à l'aide d'une énumération complète des habitations combinée à une énumération représentative des habitants dans des localités choisies.

Mais en recommandant que cette méthode soit appliquée partout où elle serait praticable, on ne pourra pas se dissimuler qu'il y aura de vastes régions pour lesquelles même cette méthode approximative ne pourra être employée, et alors, faudra-t-il renoncer à tâcher de constater le chiffre de la population?

Nullement! Il faut commencer par faire partiellement, et aussi systématiquement que possible, ce qu'on ne pourra pas faire complètement. Et il pourrait être question, entre autres, d'une méthode représentative à l'aide de laquelle on pourrait s'approcher peu à peu de l'idéal d'une investigation complète en même temps qu'on se procurerait, dans un temps pas trop éloigné, des matériaux aidant à se former une idée provisoire de l'état de la population.

Cette méthode consisterait à explorer, aussi exactement que possible,

les pays inconnus, par bandes représentatives allant d'un côté à l'autre. La manière dont ces bandes devraient être projetées, dépendrait des circonstances et surtout des itinéraires convenables, mais il serait essentiel que ces bandes couvrirent, autant que possible, des régions *représentatives* et non pas, de préférence, les régions les plus accessibles. Surtout en suivant les routes ordinaires de commerce, on risque de faire des évaluations exagérées de la population (voir les observations de M. Levasseur dans le Bulletin de l'Institut international, année 1886, tome 1, 3 & 4, page 15—16).

Dans les régions couvertes par les dites bandes il faudrait compter le nombre des habitations, en recherchant la population moyenne par habitation dans des localités choisies. Il serait nécessaire de faire cette investigation séparément pour des localités de caractère géographique différent, tels que :

côtes, îles et îlots, plaines situées au bord des rivières, plaines situées à l'intérieur, régions humides, marécages, prairies, steppes, déserts, forêts, régions bocageuses, plateaux et montagnes,

et en spécifiant les villes et les villages les plus grands.

En constatant en même temps, aussi exactement que possible, la superficie de chacune de ces régions de caractère différent, on parviendra à un chiffre approximatif de la population moyenne par kilomètre carré sous diverses conditions géographiques, ce qui peut-être fournirait des bases acceptables pour le calcul provisoire du chiffre de la population des régions non examinées situées en dehors des bandes, mais entourées de celles-ci et dont on connaît peut-être le caractère géographique. Il s'agit donc de savoir si on pourrait — provisoirement et à défaut d'autres renseignements — adopter, comme chiffre approximatif de population pour ces régions non examinées, celui qui résulterait de la supposition d'une population spécifique (par kilomètre carré) analogue à celle qui sera constatée pour les régions voisines de même caractère géographique. Si l'on trouve qu'une telle conclusion est trop incertaine pour être admise, il faut observer que ce serait dans tous les cas un avantage d'avoir constaté ces rapports pour les régions couvertes par les bandes; et alors on pourra, par des opérations semblables répétées d'année en année, ajouter toujours de nouvelles bandes et de nouvelles expériences jusqu'à ce que toute la superficie soit couverte.

Afin d'essayer jusqu'à quel point l'examen des bandes pourrait servir à un calcul approximatif de la population totale, j'ai examiné ce rapport pour une certaine partie de la Norvège. La population exacte du territoire couvert par six bandes choisies allant de l'ouest à l'est et d'une superficie totale de 42 295 kilomètres carrés, était de 256 443, abstraction faite des villes. Celle du territoire situé entre les bandes (158 488 km²) était de 1 057 070, tandis que le calcul approximatif (basé sur la supposition que la population spécifique par kilom. carré était la moyenne de celle des bandes environnantes) donnait pour ce territoire 1 104 639 ou 47 569 habitants de trop. Puisque dans ce calcul je n'ai tenu aucun compte du caractère

géographique des différents districts, il semble probable qu'on pourrait obtenir des résultats plus exacts en établissant certaines distinctions; mais un essai sommaire fait à cet égard n'a pas donné des résultats sensiblement meilleurs que ceux mentionnés ci-dessus, ce qui tient probablement à ce que les chiffres des districts examinés, par suite de leur division en diverses catégories géographiques, étaient devenus trop petits. Il va sans dire, qu'on ne doit pas, de cet essai isolé, tirer des conclusions générales en ce qui concerne l'efficacité de la méthode. Il est possible, que le résultat assez satisfaisant du calcul (la différence entre le chiffre calculé [1 104 639] et la population réelle n'étant que de 4 pour cent) est dû à des circonstances exceptionnelles. Cependant je trouve que cet essai n'est pas sans intérêt, car les différences de densité de la population, dans les diverses parties de la Norvège, sont énormes.

Cela s'entend, du reste, qu'en appliquant la méthode recommandée ici, il faudrait tâcher de compléter et de rectifier, de toute manière possible, les résultats du calcul à l'aide des autres renseignements qui pourraient être obtenus.

Nous arrivons maintenant à la question B, savoir:

Quelle méthode faudrait-il appliquer afin de constater *la composition de la population* dans les pays où il serait impossible d'entreprendre un recensement régulier?

On devrait dans ce cas, selon mon avis, faire remplir, pour des localités représentatives ou typiques situées surtout dans les bandes d'observation mentionnées à la lettre A ci-dessus, des bulletins de ménage arrangés de manière qu'on puisse y insérer des renseignements individuels pour chacune des personnes appartenant au ménage.

Voici un projet de formulaire d'un tel bulletin:

(Il va sans dire que la forme des bulletins en question devrait être soumise à un examen international.)

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister sur la haute importance qu'une collection d'un grand nombre de tels bulletins provenant de différents pays et régions du globe, aurait pour la démographie de maintes nations et tribus aujourd'hui presque inconnues à cet égard. Il est vrai que ces données partielles n'auraient pas la même valeur que des données complètes; mais je pense d'abord qu'elles auraient déjà au début une certaine valeur, et puisque cette valeur augmenterait à mesure que les données seraient complétées, on devrait veiller à ce que de nouveaux renseignements de même nature fussent ajoutés à ceux déjà recueillis. Seulement il faudrait avoir son attention fixée sur ce point que la valeur des renseignements partiels n'augmente pas toujours en proportion de leur nombre, mais qu'il s'agit surtout de leur caractère représentatif; car tandis qu'un nombre plus restreint de données provenant de localités choisies avec soin pourront avoir une grande valeur, un grand nombre de données partielles prises au hasard auraient très peu de valeur; en effet, le hasard, dans cette application, conduira, dans la majorité des cas, aux localités et aux ménages les plus accessibles et qui, probablement, ne seront pas représentatifs ou typiques.

ad 2.

Qui seront les énumérateurs?

Dans les régions placées sous l'administration directe de telle ou telle Puissance civilisée, il est à supposer que son Gouvernement ne rencontrerait pas trop de difficulté à trouver des énumérateurs. Lors du recensement de l'Inde anglaise en 1891 on a employé près d'un million d'énumérateurs dont pour le Bengale environ 350 000, parmi lesquels il y avait 241 000 Hindous, 79 000 Musulmans, 4 000 Autres et 26 000 agents supérieurs. En bien des districts, soit dans les possessions, soit en dehors de celles-ci, des services très appréciables pourraient être rendus par les missionnaires avec leurs assistants indigènes particulièrement en ce qui concerne les bulletins de ménage; d'autres régions seront explorées par des voyageurs et si l'on réussissait à se procurer des fonds suffisants (voir au numéro suivant), on pourrait engager des agents spéciaux dans les colonies ou autres possessions voisines des régions à examiner.

Les expériences de l'Inde anglaise et probablement aussi celles des possessions asiatiques de la Russie démontrent qu'on pourra trouver parmi les indigènes des gens aptes à rendre de bons services par exemple en comptant soit le nombre des habitations, soit le nombre des habitants.

ad 3 et 4.

Quelles autorités se chargeront du travail? De quelle manière pourrait on procurer les fonds nécessaires pour le travail et comment en serait organisée l'administration?

Pour les colonies et autres possessions des puissances civilisées on doit supposer que les puissances respectives feront exécuter, par leurs

organes administratifs, les investigations démographiques dont il est question. Cela s'applique aussi aux régions qui ne sont pas directement administrées par elles mais qui appartiennent à leur sphère d'influence. Il faut considérer en effet que les recherches en question touchent à des intérêts très-importants particulièrement pour la puissance dont il s'agit et qui aura aussi les meilleurs moyens d'exécuter le travail, tandis qu'il serait difficile à une autre puissance d'y prendre part.

Viennent ensuite les pays situés en dehors de ces sphères; en ce qui les concerne, tout le monde civilisé se trouverait intéressé à ces explorations; mais puisqu'il serait important que le travail fût exécuté d'après le même plan et par suite des autres grands avantages qui résulteraient de l'établissement d'une administration centrale, il me semble que les pays intéressés devraient s'unir pour créer dans le but indiqué un bureau international, dont le fonctionnement devrait être garanti au moins pour cinq années.

A cet égard il se présente une considération spéciale qui semble indiquer l'avantage qu'il y aurait à confier l'exécution d'une telle investigation à un bureau domicilié dans un petit pays: en effet une exploration ayant l'apparence d'être effectuée sous les auspices d'une des grandes Puissances pourrait éveiller dans un pays indépendant des soupçons politiques nuisibles à l'opération.

Parmi les petits pays, aucun ne me paraît offrir de meilleures conditions pour entreprendre un tel travail que la Suisse dont la situation au centre de l'Europe est des plus heureuses, et dont les travaux internationaux précédents faciliteraient à ses hommes compétents cette tâche nouvelle.

Comme on sait, il existe en Suisse des bureaux internationaux d'un caractère analogue, savoir ceux de l'Union universelle des Télégraphes et des Postes, qui déjà ont fonctionné pendant une longue série d'années et d'une manière très-satisfaisante.

Ces bureaux dont les dépenses annuelles sont limitées à une certaine somme — 100 000 fr. pour le bureau de l'Union postale — publient annuellement un rapport sur leurs travaux et sur les comptes des exercices, qui sont vus et approuvés par le chef du Ministère des Postes et des Chemins de fer. Le bureau des Postes publie en outre un Journal et une Statistique générale annuelle et exécute plusieurs travaux spéciaux qui lui sont imposés dans l'intérêt de l'Union.

Les dépenses du Bureau international des Postes sont réparties sur 637 unités, chacun des États intéressés représentant tel ou tel nombre d'unités selon la classe qui lui est attribuée. Ainsi les États appartenant à la première classe contribuent pour 25 chacun, ceux de la deuxième classe pour 20, de la troisième pour 15, de la quatrième pour 10, de la cinquième pour 5, de la sixième pour 3 et enfin de la septième pour 1.

L'Allemagne, l'Amérique (États-Unis), l'Autriche-Hongrie, la France (avec l'Algérie), l'Italie, la Russie, le Japon, l'Inde britannique, l'Australasie et les autres Colonies britanniques sont rangés dans la première classe.

L'Espagne dans la seconde.

La Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Canada et autres dans la troisième.

La Norvège, le Portugal, la Suisse et autres dans la quatrième.

Et ainsi de suite.

Il me semble qu'on pourrait, avec grand avantage, s'arranger d'une manière analogue pour atteindre le but envisagé ici et qui touche à des intérêts humanitaires de premier ordre, en même temps qu'à des intérêts matériels très-importants.

En ce qui concerne la répartition des dépenses annuelles entre les divers États il sera peut-être utile de rappeler les considérations qui ont eu pour résultat — sauf certaines modifications — la classification actuellement en vigueur pour les pays appartenant aux Unions des Télégraphes et des Postes. Voici à cet égard l'extrait suivant du compte rendu de la Conférence télégraphique de Vienne de 1868:

«La Commission en tenant compte du chiffre de la population, de l'étendue des lignes et du nombre des bureaux, est d'avis de répartir les États en six classes; mais ses évaluations n'ont pu qu'être approximatives; aussi chaque État reste-t-il libre de les rectifier, s'il y a lieu, en choisissant la classe dans laquelle il entend être rangé.»

Je citerai aussi l'extrait suivant du compte rendu du Congrès Postal international de Berne de 1874:

«Pour la répartition des frais, les États contractants et ceux qui seraient admis ultérieurement à adhérer à l'Union postale, seront divisés en six classes contribuant chacune dans la proportion d'un certain nombre d'unités.»

(Suit la reproduction, à titre de renseignement, du classement adopté par les Administrations télégraphiques.)

Maintenant pour les investigations démographiques dont il s'agit ici, il semble qu'en suivant les exemples des Unions universelles des Télégraphes et des Postes, on devrait peut-être en modifier un peu la répartition en tenant compte surtout de la population et des intérêts commerciaux (valeur des importations et des exportations, importance de la navigation) des différents États.

Quant au montant nécessaire pour commencer le travail, je pense que pour mettre un bureau en état de faire un effort effectif pour *commencer* un tel travail, il faudrait lui garantir, pour 5 ans au moins, une subvention annuelle de 50 000 ou 100 000 fr.

Je pense, qu'il serait bon que notre Institut, conformément à ses statuts, article premier, § 2, *appelât l'attention des Gouvernements sur l'utilité d'une telle investigation statistique commune*, arrangée à peu près comme il a été proposé ci-dessus.

Si l'Institut approuve cette pensée il serait peut-être heureux que le Gouvernement de la République Française trouvât l'occasion d'inviter les autres Gouvernements à envoyer des délégués à une conférence à tenir à

Paris pendant l'Exposition universelle de 1900 afin de se concerter sur un tel arrangement.

On pourrait observer :

Si tel ou tel grand pays était disposé à contribuer pour sa part non seulement pour une somme correspondante au nombre d'unités qui lui serait attribué, mais pour un montant suffisamment considérable à lui seul pour effectuer une investigation démographique d'une certaine étendue, pourquoi ne pas agir indépendamment les uns des autres, de même que diverses nations ont déjà entrepris des expéditions arctiques et antarctiques isolées? Certainement de telles explorations démographiques indépendantes auraient une grande valeur et devraient être saluées avec reconnaissance par tout le monde civilisé. Mais d'une valeur beaucoup plus grande serait une action coopérative des nations; alors il y aurait plus de force, et l'uniformité des investigations serait mieux garantie, de même qu'un arrangement en commun épargnerait beaucoup d'argent et beaucoup de travail et de difficultés administratives. Sous cette forme de coopération internationale l'oeuvre se manifesterait aussi de la meilleure manière comme une mission de paix et de fraternité.

Voici une autre question qui se présente :

Supposons que l'Institut réussisse à créer un bureau international et à lui procurer les fonds nécessaires, quels seront les rapports entre l'Institut international et ce bureau?

A ce propos je pense que l'Institut devrait d'abord donner au dit bureau ses bons conseils relativement à la manière dont les investigations en question devront être exécutées, y-compris la teneur et la forme des instructions et des questionnaires, le choix des régions, où l'on devra entreprendre les investigations, le règlement d'administration etc. Comme le bureau éventuel devrait présenter un rapport annuel sur ses travaux, il serait naturel que ce rapport fit mention des diverses questions à résoudre et relativement auxquelles il serait désirable qu'elles fussent soumises à l'examen de l'Institut, soit dans une de ses sessions ordinaires, soit par son bureau permanent, soit par un comité spécialement nommé dans ce but.

J'avais pensé d'abord que l'Institut pourrait tâcher de procurer des fonds nécessaires — en s'adressant aux Gouvernements ou en organisant des comités nationaux dans le but de procurer des souscriptions — et que dans ce cas son bureau ou un comité spécial nommé par l'Institut pourrait être chargé d'administrer l'exécution du travail en créant un bureau international qui serait placé sous son contrôle. Mais je me suis persuadé qu'un tel arrangement rencontrerait trop de difficultés et qu'il ne présenterait guère de garantie suffisante à l'égard de la continuité du travail. Il est vrai que si l'on établissait des comités nationaux ceux-ci pourraient peut-être encourager des sociétés savantes et des particuliers à des libéralités, ce qui serait heureux pour le progrès du travail. Mais sans une convention internationale, l'organisation manquerait de stabilité et d'un autre côté, une fois un bureau inter-

national établi sur un fondement solide, rien n'empêchera que son efficacité puisse s'accroître, soit par l'augmentation des contributions provenant des États contractants, soit par des libéralités en dehors de la convention. Je pense que, tandis qu'il serait prudent de commencer par un budget annuel de 50 000 à 100 000 francs, on devrait avoir en vue d'augmenter le budget dès que les expériences des premières années auraient démontré l'utilité du travail et fait connaître les meilleures méthodes pour son exécution.

En me résumant, je me permettrai de présenter les thèses suivantes:

1. Il serait d'une grande importance au point de vue tant démologique que géographique que des recensements partiels soient entrepris dans un grand nombre de localités situées en dehors du territoire des pays, où des recensements généraux s'exécutent.
2. Ces recensements partiels, qui devraient être organisés d'après un plan uniforme international, pourraient être exécutés à l'aide des explorateurs géographiques, des missionnaires et d'autres agents.
3. Il y aura lieu de supposer que les Gouvernements des États, qui possèdent des colonies ou d'autres possessions ou des protectorats, s'intéresseront, de leur propre chef, à faire exécuter, dans les dites possessions ou sphères d'influence, des dénombremens ou d'autres investigations démographiques.
4. En dehors de ces sphères, les investigations démographiques pourraient être exécutées par un bureau international de recensement créé à l'exemple des bureaux analogues institués en Suisse par les Unions universelles des Postes et des Télégraphes.
5. Il serait bon que l'Institut international de Statistique, suivant l'article premier, § 2 de ses Statuts, invitât son Bureau à s'adresser aux différens Gouvernements des pays civilisés, en appelant leur attention sur l'utilité
 - a) d'entreprendre d'après un plan commun international des investigations démographiques dans leurs possessions et sphères d'influence;
 - b) de créer de commun accord un bureau international de recensement, l'Institut se déclarant disposé à assister de ses conseils et à lui prêter son concours de toute autre manière.

Je suis convaincu que ce serait un but digne du monde civilisé de notre temps de faire un effort sérieux et effectif en vue de comprendre, autant que possible, toutes les nations de la terre dans des investigations ou explorations démographiques, organisées sur un même plan, et que

peut-être le commencement d'un nouveau siècle offrirait précisément les meilleures chances pour exciter un intérêt universel dans ce but.

Il ne faut pas se dissimuler qu'un tel travail prendra sans doute une longue série d'années avant qu'il puisse de quelque façon être complet, mais, une fois sérieusement commencé, il ne tarderait guère à donner des résultats intéressants, et ces résultats s'accroîtraient peu à peu par l'accumulation continuelle de nouveaux renseignements démographiques.

Kristiania en Mai et Août 1899.

A. N. Kiær.

